



NORD - PAS
DE CALAIS

PICARDIE

RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE SCANDALE DU NON-PAIEMENT DES RETRAITES DOIT CESSER

Dans les régions Nord - Pas de Calais et Picardie, de très nombreux nouveaux retraités ont dû attendre plusieurs mois ou doivent encore attendre le paiement de leur première pension.

Aujourd'hui, pour permettre la liquidation de tous ces dossiers en retard, tout le reste est mis de côté: les rappels, les indus, les mises à jour et surtout les pensions de réversion.

CECI EST INADMISSIBLE !!

Si le problème s'est largement amélioré grâce à l'aide de 6 caisses aidantes, à la réorganisation de la CARSAT Nord-Picardie et à la liquidation provisoire des retraites ou au versement des 800 € de secours, il n'est toutefois pas totalement réglé et personne ne peut nous assurer qu'une telle situation ne se reproduira pas.

Un pic d'activité est à nouveau prévu de septembre à décembre 2015, au moment où l'entraide doit s'arrêter et les liquidations provisoires devront être réétudiées et vérifiées (surcharge de travail prévisible). Ceci s'ajoutant à cela, aux mêmes causes, les mêmes effets !!

CONTACTS :

CFDT NORD - PAS DE CALAIS
03 20 57 66 22

CFDT PICARDIE
03 22 71 19 19

CFDT DES RETRAITÉS
03 20 57 66 22

C'EST POURQUOI LA CFDT VEUT QUE :

- Toutes les pensions soient payées sans délai d'attente. La retraite est un droit et doit être perçue dès sa date d'effet
- Les moyens nécessaires soient assurés pour que la CARSAT puisse assurer correctement et efficacement sa mission
- Les dégâts collatéraux aux paiements tardifs des retraites soient pris en compte :
 - ✓ Une mesure d'étalement automatique du rappel de pension qui dépasse le cadre d'une année de référence fiscale
 - ✓ La prise en charge des frais découlant du non-paiement : agios, majorations...

La pauvreté en France est malheureusement un fait à déplorer, ne rajoutons pas à ce phénomène une nouvelle précarité au travers de droits impayés.

POUR QUE CELA NE SE REPRODUISE PLUS,

SIGNONS LA PETITION

**QUE NOUS PORTERONS à la CNAV* et au ministère des
affaires sociales le 17 AVRIL**

* Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse